

CHARTRE ZÉRO DÉCHET ÉTUDIANT.E.S 2023-2024 LES ENGAGEMENTS



ACTIONS COMMUNES À TOUS LES ÉTABLISSEMENTS

1. Mise en place et sensibilisation au tri sélectif au sein de l'établissement

Au sein des classes, des salles d'étude, bibliothèques, cantines, locaux du personnel,... permettre aux occupants de trier leurs déchets selon les fractions de base obligatoires : tout venant, PMC, papier/carton. Les déchets organiques, le verre, les piles et les déchets d'équipements électriques et électroniques peuvent être ajoutés.

2. Mise en place du tri sélectif au sein des logements étudiants

Au sein des kots, salles communes,... permettre aux occupants de trier leurs déchets selon les fractions de base obligatoires : tout venant, PMC, papier/carton. Les déchets organiques et le verre peuvent être ajoutés.

Mettre à disposition des étudiants occupant des kots, en collaboration avec la Ville de Mons, les informations nécessaires à la bonne compréhension du tri et des jours de collecte.

3. Supprimer/remplacer les ustensiles en plastique à usage unique

Dans le cadre de la législation relative à l'interdiction de l'usage de plastique à usage unique,

remplacer les contenants/emballages en plastique (pots pour transporter la nourriture, sacs en plastique,...) et biens à usage unique (couverts et autre vaisselle en plastique,...) par une alternative durable (réutilisable, biodégradable,...) dont les gobelets jetables par des gobelets réutilisables.

4. Systématiser/mutualiser les démarches ponctuelles en cours

Les démarches en cours sont parfois nombreuses et méritent d'être approfondies et de devenir des automatismes avant de se lancer dans de nouvelles démarches. Elles peuvent également être partagées avec d'autres services/départements voire établissements afin de mutualiser au maximum les bonnes pratiques.

5. Participer à la Semaine Européenne de Réduction des Déchets

Organiser une action Zéro Déchet par jour pendant la SERD (20 au 24 novembre) à destination des étudiants, du personnel, du tout public, et communiquer sur ces actions.

ACTIONS SUPPLÉMENTAIRES

6. Mise en place d'actions de sensibilisation/communication et projets Zéro Déchet ponctuels

Au travers d'actions ponctuelles et thématiques, sensibiliser le personnel et les étudiants aux thématiques du Zéro Déchet (conférences, journées et semaine(s) thématique(s) (contenants réutilisables, achats de seconde main,...)).

7. Assurer la sensibilisation du personnel et le recyclage des déchets triés via le prestataire de gestion des déchets

Afin de valoriser les déchets triés dans les différents lieux/établissements, il est important de veiller au recyclage de ceux-ci en sensibilisant d'abord le personnel concerné en première ligne (personnel de nettoyage et de maintenance par exemple), pour qu'il place les déchets dans les bons containers, mais également l'ensemble du personnel, en mettant à disposition le matériel de tri adéquat.

8. Limiter l'utilisation des ressources et favoriser la réutilisation/réparation des biens et matériaux

Mettre en place une politique d'achat Zéro Déchet, des actions simples comme les impressions recto/verso, la mutualisation du matériel, favoriser la réparation,....

9. Mener une réflexion contre le gaspillage alimentaire

S'attaquer à la problématique du gaspillage alimentaire en révisant les cahiers des charges des lieux de restauration, en installant un compost collectif, en rendant possible la récupération des restes,...